

**Pourquoi préférer l'outil PLAISIR au lieu du système BESA ?**

La facturation des prestations dispensées par les établissements médico-sociaux jurassiens a connu les péripéties que l'on connaît depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Au début de l'année, la presse romande titrait : « Les EMS ne sont plus payés ». On se rappellera que les assureurs-maladie ne voulaient pas prendre à leur charge douze minutes de communication liées aux soins dans les EMS. Les cantons non plus.

Mais un autre aspect de la facturation, plus technique, n'a pas été soulevé.

Dans le canton du Jura (il n'est pas le seul), on applique la méthode d'évaluation des soins baptisée « PLAISIR », qui a été élaborée au Canada. Lors de son entrée dans un EMS, chaque résidant fait l'objet d'un questionnaire sur son état de santé. Ce questionnaire est envoyé au Canada, dont l'organisme (dénommé EROS si nous sommes bien renseignés !) procède au classement de la personne dans une des douze catégories définies en fonction de la prise en charge médicale. A chaque catégorie correspond un certain temps de soins requis. L'utilisation de cette méthode « canadienne » a un coût relativement important par résidant et requiert un certain temps, durant lequel l'EMS n'est pas autorisé à facturer ses prestations.

Dans d'autres cantons, le Valais par exemple, on recourt au système BESA, lequel classe également les résidents des EMS selon les besoins en soins qu'ils requièrent. Les catégories BESA 3 et BESA 4 représentent des soins de deux heures quotidiennes minimum, ce qui représente une prise en charge importante. Les catégories BESA 0, 1 et 2 demandent une prise en charge moins lourde. Ce système de facturation et d'évaluation, d'origine suisse lui, coûte moins cher et permet une classification plus rapide.

Cette situation peu connue nous amène à poser les questions suivantes.

1. **Le Gouvernement peut-il nous renseigner sur la trésorerie des EMS jurassiens ? Les problèmes rencontrés en début d'année sont-ils définitivement résolus ? Les caisses-maladie se sont-elles acquittées de leur dû ?**
2. **Pourquoi les établissements jurassiens continuent-ils d'appliquer l'outil PLAISIR ?**
3. **Le nouveau régime de financement des soins ne s'accommoderait-il pas davantage du système BESA ?**
4. **Le Jura est-il épargné par la critique décochée par Monsieur Prix à certains EMS (alémaniques, semble-t-il), qu'il accuse de facturer leurs prestations beaucoup trop cher ? En clair, peut-on faire un point de la situation pour informer la population ?**

Le 15 novembre 2011

L'auteur :

  
Serge Caillet

